

# Le petit vélo blanc

Cécile B. (pseudo pour Mié Kohiyama)

Calmann-Lévy

## L'auteure

Mié Kohiyama est journaliste dans une agence de presse internationale. De nationalité française, son père est japonais. Après avoir travaillé à Tokyo, elle est désormais en poste à Paris. Elle publie en 2015 chez Calmann-Lévy et sous le pseudonyme de Cécile B. un livre témoignage : « Le petit vélo blanc. »



## Le témoignage

A l'âge de 5 ans, la petite Mié passe des vacances chez sa grand-tante. Un cousin éloigné l'emmène pour lui apprendre à faire du vélo sur « un petit vélo blanc ». A l'abri des regards il la viole.

S'installe alors dans le cerveau de la petite fille une amnésie traumatique qui va durer 33 ans. En effet, à 38 ans, lors d'une hypnose, tout lui revient avec une extrême brutalité : la violence des actes, la terreur de l'enfant, les sons, les images...

## La descente aux enfers

Ce livre n'est pas seulement le témoignage d'une victime qui réclame justice malgré le dépassement du délai de prescription mais c'est avant tout le récit poignant et tout à fait ahurissant de ce que traverse une victime de viol qui cherche à guérir cette blessure indélébile en elle. Sans aucune complaisance, sans fard et sans circonvolution, le récit nous entraîne dans l'univers des soins psychiatriques où

cohabitent la finesse des soignants, la violence terrible des expériences revécues, l'alternance des phases d'espoir et des moments lourds et obscurs où la mort rôde. Nous avançons page après page aux côtés de l'enfant blessé devenue femme qui prend conscience de l'importance de sa blessure et qui comprend, peu à peu, qu'il faudra vivre avec : « *En psychiatrie, la notion de guérison n'existe pas car le psychisme est toujours en mouvement* » p106.

## La prescription des crimes sexuels

L'auteure qui est journaliste s'intéresse alors aux délais légaux de prescription des crimes sexuels car ce qu'elle a vécu est effectivement prescrit. Elle porte plainte et va jusqu'en Cour de cassation, en vain. Toutefois, son témoignage secoue les consciences et met en avant la question de l'amnésie traumatique, dans les cas de viols pédo-criminels, qui éloigne la plainte des faits par une action défensive du cerveau, indépendante de la personne victime. Lors du vote de la Loi Schiappa d'août 2018, les délais de prescription, à défaut d'être décomptés à partir du recouvrement de la mémoire seront allongés de 10 ans.

## L'association « Moi aussi amnésie »

Créée en 2017 par Mié Kohiyama cette association milite pour une prise en compte de l'amnésie traumatique en justice et pour l'abolition pure et simple des délais de prescription. Son objectif est d'informer sur la nature et sur les conséquences de l'amnésie traumatique suite à des viols pour l'inscrire dans la loi comme une impossibilité à agir suspendant la prescription pénale. L'association organise également des groupes de parole entre victimes.



**Discussion** : Aucun lecteur ne sortira indemne de ce récit qui couvre deux réalités bien distinctes : **le parcours judiciaire** improbable avec ses délais de prescription qui protègent les violeurs et **le parcours de reconstruction** qui démontre à tous ceux qui continuent de propager le contraire que les blessures psychiques produites par un viol sont immenses et destructrices. **Merci beaucoup Mié et bravo.**